

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^eme.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoïn, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.
Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.
Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux amis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

RÉFORME ÉLECTORALE. AVIS.

Nous engageons les citoyens qui veulent signer la pétition demandant la réforme électorale à se présenter dans nos bureaux, de dix heures du matin à quatre heures du soir. Les citoyens qui ont des cahiers de pétitions pour la réforme suffisamment couverts de signatures sont engagés à en faire le dépôt au bureau du Censeur, afin de commencer le dépouillement du nombre des signatures obtenues; il leur sera délivré d'autres cahiers.

Lyon, 21 octobre 1840.

M. le ministre de la guerre vient de confier à M. le duc d'Orléans le soin d'organiser dix bataillons de chasseurs-tirailleurs, et à M. de Nemours celui d'organiser de même quatre nouveaux régiments de cavalerie légère. MM. d'Orléans et de Nemours sont à la fois officiers de l'armée et comme tels sous les ordres de M. le ministre de la guerre, qui a le droit de leur confier une mission qu'il les juge aptes à remplir, sous leur responsabilité personnelle. Mais ces messieurs sont en même temps princes de la famille royale, et, en vertu de la charte, ils échappent à toute responsabilité. La première condition de toutes fonctions publiques leur manque par conséquent, et, quelque habileté que l'on veuille prêter à des jeunes gens qui n'ont pas eu le temps d'avoir de longs rapports avec l'armée, et qui ont eu rarement l'occasion de voir manœuvrer des troupes en face de l'ennemi, ils sont frappés d'incapacité par la loi qui les déclare irresponsables.

Nous savons bien que la responsabilité réelle, profitable, n'existe pas vis-à-vis du pays. Mais, dans l'administration, dans l'armée surtout, les inférieurs sont, moralement du moins, responsables vis-à-vis de leurs chefs de la manière dont ils exécutent les missions qui leur sont confiées. Que MM. d'Orléans et de Nemours, ou que l'un des deux seulement, dans l'organisation dont il est chargé, manque aujourd'hui de tact, d'habileté, de persévérance, de force morale pour former convenablement les bataillons dont le soin lui est remis, l'armée en souffrira d'abord; mais, comme l'organisateur irresponsable ne recevra du ministre, son supérieur de droit, son humble serviteur de fait, aucune réprimande ni aucun blâme, l'armée sera réduite à le punir elle-même, c'est-à-dire à se moquer de lui. On ne saurait trouver mauvais que l'armée se dédommage ainsi de la justice qu'on n'aurait pas faite; mais cela a pour effet de relâcher les liens de la discipline, et c'est fâcheux.

Beaucoup de gens se préoccupent de l'idée qu'il n'est pas d'une bonne politique de refuser les services de personne. Supposez, disent-ils, qu'il y ait dans la famille royale un homme de guerre, génie transcendant dont les premiers faits d'armes auraient révélé un grand capitaine, serait-il juste de laisser ce génie inoccupé, sans utilité pour le pays qui a besoin du concours de tous?

Il n'y a qu'un mot à leur répondre : envisagez la position d'un homme de sens et de cœur, placé à la tête d'une armée, avec une ambition égale à son génie, et demandez-vous ce qu'il pourra faire quand les lois du pays ne lui imposent pas la responsabilité de ses actes. Il est facile de comprendre que dans une pareille situation il n'y aura plus ni charte, ni constitution; que le chef de l'armée, mis par elles au-dessus des lois, pourra se mettre facilement au-dessus du pays.

LES VOYAGES SCIENTIFIQUES.

Depuis quelques années, la mode, si mobile chez nous, exige que les jeunes gens se prétendent blasés aux approches de la trentaine; c'est là un calcul de vanité. Les sots vivent dans une perpétuelle sérénité et ne se lassent de rien; les pauvres n'ont que de rares et de médiocres jouissances; les gens qui ne savent pas plaire ont toujours quelque chose à désirer. « Je suis blasé, » signifie donc : « J'ai dépensé beaucoup d'argent, de passion et d'esprit; j'ai eu tant de mérite que j'ai été trop heureux. »

Un jeune homme qui a occupé un certain rang parmi nos dandys, et dont le nom a été cité souvent avec honneur dans le bulletin des courses et dans les petits appartements de l'Opéra, M. Rodolphe D..., se trouva un beau jour en position d'accuser la prospérité de son étoile. Le destin s'était acharné à le combler de ses largesses et de ses faveurs. A son début dans le monde, il avait recueilli deux héritages inattendus; les dons précieux qu'il avait reçus de la nature et de la fortune l'avaient mené par un chemin semé de fleurs; tout lui avait réussi. Chaque année, ses dépenses avaient dépassé son revenu, et au bout du compte, il aurait dû se ruiner ou à peu près; mais deux ou trois spéculations de bourse, et les bonnes chances au jeu et dans les paris, avaient constamment maintenu l'équilibre de ses affaires et réparé les brèches de ses prodigalités. La monotonie de ce bonheur était bien faite pour décourager un jeune homme doué d'une imagination vive et aventureuse; Rodolphe voulut tenter le sort en se mariant.

Peu de temps après avoir formé ce projet, Rodolphe se rendit un soir au club où se réunissaient ses amis. Il avait préparé un petit discours pour leur annoncer officiellement son mariage qui était déjà inséré dans le cadre des publications légales à la mairie du deuxième arrondissement. Dès qu'il parut, Arthur de S... se leva et dit :

— Messieurs, voici Rodolphe qui vient nous apporter sa démission de célibataire et de dandy!

Cet accueil et cette apostrophe firent perdre au futur mari le fil

de ses idées. Il s'était arrangé pour mettre beaucoup d'esprit, de grâce et de philosophie dans son explication; mais sa mémoire le servit mal et l'inspiration lui fit défaut. Quand les autres le virent ainsi désarmé, ils l'attaquèrent à outrance :

— Tu nous fais le plus grand tort dans l'opinion publique, continua Arthur. En te voyant, jeune, aimable, riche, brillant et dans toute ta gloire, renoncer à la vie de garçon, on pensera que le métier ne vaut plus rien. Les demoiselles et les veuves à marier vont renchérir. Mais tu connais le désintéressement de notre amitié; si nous te blâmons, ce n'est pas pour nous, c'est pour toi-même, et nous ne pouvons de sang-froid te voir commettre une pareille imprudence.

— Bon! reprit Rodolphe avec un sourire forcé; n'allez-vous pas me débiter quelques-unes de ces belles sentences contre le mariage qui traînent dans les vaudevilles?

— Nous te dirons tout simplement que tu n'as pas encore assez d'expérience pour te marier; tu ne connais pas assez les femmes pour te risquer dans un choix si difficile et si sérieux.

L'amour-propre de Rodolphe se trouva singulièrement blessé par ce propos. Un sourire amer erra sur ses lèvres, et il répondit d'un ton piqué :

— Cependant je croyais avoir assez bien employé mon temps!... je pensais avoir fait des études assez nombreuses!...

— Nombreuses, mais non pas complètes, reprit l'impitoyable Arthur. Tu as eu beaucoup d'intrigues et d'aventures galantes, mais à Paris seulement.

— Cela suffit, puisque j'épouse une Parisienne.

— Non, mon ami, cela ne suffit pas; pour bien connaître une femme, il faut les connaître toutes. De plus, tu épouses une veuve : circonstance aggravante! Tu ne saurais prendre trop de précautions.

Après avoir essayé d'intimider son ami par ces paroles menaçantes, Arthur développa le vaste sujet qu'il venait d'effleurer. Il avait sur ses auditeurs le terrible avantage que lui donnait une longue carrière de voyageur, et il en usa avec une éloquente indiscrétion. Il

tions d'ordre supérieur qui l'ont forcé de rester dans les termes de son itinéraire.

Cependant l'énergique adversaire des forts détachés, l'homme qui a eu le noble courage de jeter au milieu des élus du privilège, malgré leur bruit et leurs trépignements, ces trois mots : *organisation du travail*, ne devait pas traverser notre cité sans recueillir parmi nous quelques marques de sympathie. Un banquet lui a été offert hier soir; cent cinquante patriotes, à la hâte rassemblés, sont venus, dans cette réunion improvisée, lui témoigner, par l'organe de son président, avec le regret d'une si courte entrevue, leur haute estime pour les citoyens dévoués qui consacrent leurs lumières, leur talent, leur vie à la défense de la plus juste et de la plus sainte des causes, et surtout pour ceux qui, soldats résolus, ont planté avec lui, au milieu d'une chambre de monopole, le drapeau de la démocratie.

M. Arago, avec cette simple et mâle éloquence qui le caractérise et fait de lui l'un de nos plus éminents orateurs, a très-énergiquement flétri les hommes qui, en face des insultes et des menaces de l'étranger, ont eu le triste courage de reprendre le projet de l'embastillement de Paris; pensée à la fois odieuse et criminelle, déjà tombée une fois sous les coups de sa redoutable logique.

Abordant la question de la réforme, M. Arago a déclaré qu'il l'accepte et la défendra toujours dans son sens le plus large, *le suffrage universel*.

Et ce n'est point, a-t-il dit, ce n'est point pour les faire vainement parader autour d'un scrutin que nous demandons l'intervention de tous les citoyens exclus, par conséquent du peuple tout entier, dans les affaires électorales du pays. La réforme électorale est un moyen, l'organisation du travail et l'affranchissement du peuple par l'industrie sont le but. — Les hommes du privilège prétendent que le peuple est ignorant, incapable; que le désordre résulterait nécessairement de son avènement dans l'organisation intellectuelle des affaires du pays. Si nous n'avions un victorieux exemple de sa capacité dans l'histoire de la Convention, je demanderais à ces hommes de quel point ils partent pour juger et condamner l'avenir. Mais eux, nous les pouvons juger à leurs œuvres, et nous pouvons leur demander de quel jury compétent ils ont reçu leur brevet de capacité!

Les chambres du monopole ont fait et feront toujours, dans les conditions actuelles, les affaires du monopole, celles de leurs familles, mais non celles du peuple. Sur ce point, leur impuissance est aussi évidente que leur mauvais vouloir, et je ne comprends pas d'ailleurs, — étant reconnu que l'organisation du travail est l'œuvre que notre époque a charge de réaliser, — comment le travail pourrait être organisé sans le concours et les lumières pratiques de l'ouvrier, et de quel argument on pourrait s'autoriser pour écarter sa légitime intervention.

Cette allocution de M. Arago, dont nous donnons des extraits bien incomplets, a été interrompue plusieurs fois par de vifs applaudissements; elle a saisi l'assemblée d'une profonde émotion. On s'est séparé avec calme, et nous pourrions dire avec recueillement.

Et ce n'est point, a-t-il dit, ce n'est point pour les faire vainement parader autour d'un scrutin que nous demandons l'intervention de tous les citoyens exclus, par conséquent du peuple tout entier, dans les affaires électorales du pays. La réforme électorale est un moyen, l'organisation du travail et l'affranchissement du peuple par l'industrie sont le but. — Les hommes du privilège prétendent que le peuple est ignorant, incapable; que le désordre résulterait nécessairement de son avènement dans l'organisation intellectuelle des affaires du pays. Si nous n'avions un victorieux exemple de sa capacité dans l'histoire de la Convention, je demanderais à ces hommes de quel point ils partent pour juger et condamner l'avenir. Mais eux, nous les pouvons juger à leurs œuvres, et nous pouvons leur demander de quel jury compétent ils ont reçu leur brevet de capacité!

Les chambres du monopole ont fait et feront toujours, dans les conditions actuelles, les affaires du monopole, celles de leurs familles, mais non celles du peuple. Sur ce point, leur impuissance est aussi évidente que leur mauvais vouloir, et je ne comprends pas d'ailleurs, — étant reconnu que l'organisation du travail est l'œuvre que notre époque a charge de réaliser, — comment le travail pourrait être organisé sans le concours et les lumières pratiques de l'ouvrier, et de quel argument on pourrait s'autoriser pour écarter sa légitime intervention.

Cette allocution de M. Arago, dont nous donnons des extraits bien incomplets, a été interrompue plusieurs fois par de vifs applaudissements; elle a saisi l'assemblée d'une profonde émotion. On s'est séparé avec calme, et nous pourrions dire avec recueillement.

Chronique Lyonnaise.

M. le préfet du Rhône vient de prendre un arrêté prescrivant les opérations relatives à la réélection triennale des officiers, sous-officiers et caporaux des gardes nationales du département du Rhône, actuellement organisées en service ordinaire.

Ces opérations, ainsi que celles déterminées par l'article 53 de la loi du 22 mars 1831, commenceront le dimanche 8 novembre prochain et continueront sans interruption pour

les promena sur des chemins de fer improvisés, et leur fit ainsi parcourir l'Europe sous le point de vue sentimental; il leur peignit avec de riantes couleurs et en traits de feu les femmes et l'amour tels qu'on les rencontre chez les peuples divers. Partout des aventures pittoresques et dramatiques s'épanouissaient dans ses récits. C'était à donner la passion des voyages aux plus indifférents. Rodolphe l'écoutait avec avidité, le suivait avec enthousiasme. Quand il sortit du club, une grande modification s'était opérée dans ses idées et dans ses projets. Le mariage vers lequel l'ennui l'avait poussé ne lui paraissait plus si opportun. — « Je m'étais trompé, se disait-il, l'heure de la retraite n'a pas encore sonné pour moi; je n'ai pas épuisé tous les hasards du célibat, toutes les chances offertes à la jeunesse et à la liberté. Je n'ai vu le monde que de profil, et il me reste à m'aventurer dans la carrière des voyages. Arthur a raison : il serait imprudent de me marier avant de connaître tous les chapitres de l'amour et d'avoir étudié les femmes de tous les pays. »

Enfant gâté de la fortune, Rodolphe s'était habitué de bonne heure à ne jamais se contrarier et à donner toujours raison à ses caprices. Chez lui, l'exaltation était facile, et le moindre désir devenait une passion indomptable dès qu'un obstacle faisait mine d'en menacer l'accomplissement. Ici, les choses se trouvaient tellement avancées, que la rupture du mariage était pour ainsi dire impraticable, à moins de vouloir faire un éclat en brisant toutes les convenances. Rodolphe n'était pas homme à reculer devant ce parti violent; cependant il y avait au fond de son âme un remords, peut-être même un regret, et il résolut d'essayer les voies de conciliation, en proposant un ajournement fait d'un commun accord. C'était ménager en même temps le présent et l'avenir.

Le plus habile diplomate devait hésiter devant une pareille négociation. Rodolphe prépara son discours à M^{me} de B..., plus longtemps et avec plus de soin encore que sa harangue à ses amis; mais cette fois, comme au club, l'orateur en fut pour ses frais de préparation: le courage lui manqua sur le terrain, et son éloquence s'évanouit au moment critique.

être nécessairement terminées le dimanche suivant 15 du même mois.

(Journal du Commerce.)

Il n'y a pas de cours officiel des soies. Les journaux de Lyon, de Saint-Etienne, d'Avignon, de Nîmes, etc., n'en disent pas un mot, et depuis quelques jours nous avons même remarqué qu'ils ne publient rien sur cette intéressante branche de notre commerce.

Il y a eu pourtant quelques ventes à Aubenas et à Avignon. Pour ces quelques ventes, les prix se sont ainsi soutenus : Pour les trames, de 58 f. à 65 f. le kil. ; Pour les grèges, de 48 f. à 56 f. le kil. ; Pour les douppions, de 23 f. 50 c. à 24 f. 50 c. le kilog., sans demande pour l'un comme pour l'autre article.

(Courrier de la Drôme.)

Dimanche dernier, M. Sureau, sergent au 33^e de ligne en garnison à Lyon, passait sur le quai Bourbon au moment où deux jeunes gens tombés dans le Rhône, nous ne savons par quel accident, étaient sur le point de s'y noyer à la hauteur du cours du Midi. M. Sureau se précipita résolument dans le Rhône, malgré les dangers qu'il présentait en cet endroit, et parvint bientôt à sauver l'un des malheureux jeunes gens ; il aurait infailliblement sauvé son camarade s'il n'eût disparu, dans le moment même où il allait être secouru, sous les moulins à farine qui garnissent là les bords du fleuve.

Nous signalons avec joie à la reconnaissance publique le courageux dévouement du brave sergent du 33^e de ligne, M. Sureau.

Paris, le 19 octobre 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

L'événement de l'abdication ou de la déchéance de la régente d'Espagne, Marie-Christine, était prévu depuis déjà assez long-temps. Le jour où la loi sur les ayuntamientos a été votée par les cortès, la révolution qui se poursuit encore, — car il s'écoulera peut-être bien du temps avant que l'ordre et l'harmonie soient rétablis dans la Péninsule, — ce jour-là, disons-nous, la révolution s'est annoncée inévitable, certaine.

On savait, par expérience, que l'entêtement de cette femme, au nom de qui le cabinet des Tuileries gouvernait à Madrid, égalait au moins ses mauvaises dispositions. Son voyage à Barcelonne, dont les bains de mer ordonnés à la petite reine furent le prétexte, avait pour motif un coup d'état, longuement médité, qui devait éclater à Madrid. Par ce coup d'état, la constitution devait être confisquée au profit de l'absolutisme que le parti jovellaniste travaillait à ressusciter.

Le château des Tuileries avait conseillé à Christine de se retirer au milieu des troupes rassemblées en Catalogne et de se placer sous la protection d'Espartero. M. Asthon qui, plus clairvoyant que M. de Rumigny et M. Mathieu (de la Redorte), devinait que le moment était venu de briser l'influence française, s'était emparé du général Espartero. Le mouvement de Barcelonne a été en grande partie l'ouvrage de l'ambassadeur d'Angleterre.

Tout le reste, tout ce qui a suivi la chute du ministère Perez de Castro, a été une conséquence naturelle de la situation que Christine avait hâtée. Sa signature apposée au bas de la loi des ayuntamientos a occasionné la formation des juntes, et la fermeté de celles-ci le renversement du parti christino.

Christine a abdicé ; elle a été bien inspirée cette fois, car, si elle eût attendu encore, le peuple l'aurait expulsée. Il reste maintenant Isabelle ; mais son règne pourrait n'être pas de longue durée, et la prophétie de Balmaceda avoir son accomplissement : *La république sera proclamée en Espagne.*

D'ici à ce que cela se réalise, nous aurons encore à assister à quelques intrigues qui feront compter un prétendant de plus au trône de Ferdinand VII, prétendant que le pays rejettera comme il a rejeté don Carlos. L'étoile de l'infant don Francisco de Paula est bien triste !

La note de M. Thiers a mis la bourse en liesse ; les spéculateurs ont repris confiance aujourd'hui, comme si d'un commun accord le traité du 15 juillet avait été mis en pièces ; comme si M. de Brunow était venu donner la main à M. Thiers et lui jurer, au nom de la Russie, une amitié éter-

M^{me} de B... était une veuve de vingt-cinq ans, jolie, riche, aimable et possédant toutes les qualités qui peuvent faire le bonheur d'un mari. C'était le dernier et le plus beau présent que le destin avait offert à Rodolphe. — Voilà bien les hommes ! Le bonheur est là, sous leurs yeux, sous leur main, et ils se donnent toutes les peines du monde pour ne pas le voir et aller le chercher ailleurs, dans des régions inconnues. La curiosité les trompe et les emporte toujours ; et lorsqu'après bien des fatigues, du temps perdu et des illusions détruites, ils reviennent vers le but follement dépassé, ils ne retrouvent plus le trésor qu'ils avaient dédaigné ; car l'occasion, divinité fière et susceptible, ne se présente pas une seconde fois chez l'homme qui lui a refusé sa porte.

Rodolphe eut un entretien de deux heures avec M^{me} de B... A peine était-il sorti qu'un nouveau visiteur se présenta :

— Madame n'y est pas, dit la femme de chambre qui avait sa consigne.

— C'est à moi que vous parlez ? Vous ne me reconnaissez donc pas ?

— Je vous reconnais parfaitement, monsieur Vermorin ; mais je vous assure que madame ne veut recevoir personne.

— Excepté moi, qui ai mes entrées à toute heure, dans les bons et dans les mauvais moments, quand on rit et quand on pleure.

M. Vermorin appuya sur ce dernier mot, par une sorte de pressentiment, avec cet instinct que donne l'amitié. Il força la consigne, et en entrant, il trouva M^{me} de B... tout en larmes.

— J'en étais sûr ! s'écria-t-il en posant rudement son chapeau sur une table. Un chagrin, à vous qui êtes si bien faite pour être heureuse ! Vous me pardonnerez d'être entré malgré vous ; rien ne pouvait m'arrêter, car je me doutais que vous aviez besoin de consolations et de conseils.

— Je vous remercie, mon ami, répondit M^{me} de B... d'une voix faible ; je sais que je puis compter sur vous dans mes peines ; mais cette fois vos soins seraient inutiles.

— Du désespoir ! c'est donc encore plus grave que je ne le supposais ? Parlez ; dites-moi le sujet de cette affliction. Une confiance

nelle ; comme si lord Palmerston avait donné mission à lord Granville de déclarer au cabinet français qu'il était repentant de tout ce qui s'était passé, et qu'il ne lui arriverait plus de se brouiller avec la France. Peut-être les nouvelles de demain viendront-elles troubler cette quiétude ; mais, en attendant, la hausse s'est faite, les agioteurs en ont profité, et qu'importe le lendemain à celui qui s'enrichit au jeu ?

L'abdication de la reine d'Espagne n'a causé aucune sensation ; c'était un événement qui devait tôt ou tard s'accomplir, et personne ne s'en est ému. Nous ne savons si c'est à cette fièvre d'abdication qui semble posséder les monarchies qu'il faut attribuer le bruit que Louis-Philippe aurait aussi quelques vellétés de descendre du trône. Nous ne croyons pas à ces vellétés ; Louis-Philippe s'expliquait trop nettement à ce sujet, il y a deux jours, quand il répondait aux prières que la reine lui adressait, encore tout émue de l'attentat du 15 : « Mais vous voulez donc que j'abandonne la couronne à M. Thiers ! »

La pensée intime du roi, c'est qu'il est le seul homme de taille à lutter avec M. Thiers ; ce n'est pas avec cette conviction qu'il se décidera à céder à M. le duc d'Orléans les embarras et les soucis de la royauté. Il le laissera grandir et se fortifier dans l'art de gouverner.

Les députés commencent à arriver à Paris. Le bruit que la session pourrait être prorogée au 15 novembre, rapporté ce matin par le *Temps*, n'a aucun fondement. L'ouverture des chambres aura lieu le 28 de ce mois, ainsi que cela a été annoncé, car rien ne saurait justifier un ajournement.

— Les amis de M. Barrot, en attendant qu'ils le présentent comme candidat à la présidence de la chambre, viennent de le désigner pour présider un banquet qui doit être offert jeudi prochain aux envoyés anglais qui sont venus nous apporter l'olivier de la paix. Nous doutons fort que cette fête obtienne l'importance qu'on cherche à lui donner. Sans doute, nous désirons que les deux nations restent unies ; mais tant que le peuple anglais n'aura pas chassé les ministres qui ont insulté la France en signant le traité du 15 juillet et en faisant déchirer à coups de boulet notre drapeau national, nous ne voyons pas pourquoi nous laisserions aller à son égard à une expansion de sympathie qui contrasterait mal avec l'étrange conduite des marins anglais sur les côtes de la Syrie.

— MM. les pairs, qui, samedi dernier, ne s'étaient pas trouvés en nombre pour délibérer, se sont de nouveau réunis cet après-midi, et ont procédé à la nomination d'une commission d'instruction pour mettre en état l'affaire Darmès. L'instruction sera poussée avec activité, de manière que la chambre des pairs puisse terminer sa besogne judiciaire avant de commencer ses travaux politiques.

— L'*Emancipation* de Toulouse annonce que le maréchal Soult est parti le 14 courant de Saint-Amand pour Paris où il va prendre part sans doute à la lutte en faveur de la paix à tout prix que les membres décrépis de la pairie veulent tenter dès le début de la session.

— Le *Mémorial dieppois* annonce que deux Anglais, venus en poste de Dunkerque et se rendant à La Rochelle par le Havre, ont passé à Dieppe deux jours de la semaine dernière. « Ils ont, dit-il, exploré avec grand soin notre littoral, l'état de notre plage, adressé beaucoup de questions et emporté beaucoup de notes. »

— Le *Précurseur de l'Ouest* annonce l'arrestation de trois réfractaires qui parcouraient en brigands, depuis long-temps, toutes les campagnes de l'arrondissement de Segré (Maine-et-Loire). Ce sont : l'Angevin, réfractaire de 1832, bandit redoutable entre tous ; Jean Raguier et Louis Tissard, tous deux réfractaires de 1834. Ces misérables étaient la terreur des paysans de la contrée.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 OCTOBRE.

Les joueurs de la Bourse ont été satisfaits de la note de M. Thiers. Le 3, qui était tombé dimanche à 69 80, a ouvert aujourd'hui à 70 40 ; il est monté avec rapidité à 71 75 et a ouvert au parquet à 71 70.

Après l'ouverture, on a fait un moment 71 60, mais la hausse a repris, et le 3 est monté à 72 50 ; il est ensuite retombé à 72 5 ; il a fermé au parquet à 72 15.

Après la clôture, 71 70.

On parle de nouveau de la prorogation des chambres.

est un premier appareil posé sur les blessures du cœur, et, je l'ai deviné, c'est le cœur qui souffre, c'est de Rodolphe que vient la blessure.

— Oui ; il me quitte à l'instant.

— Pour revenir tout-à-l'heure vous demander grâce et solliciter le pardon de ce chagrin qu'il vous a causé, involontairement peut-être.

— Il m'a quittée pour ne plus revenir. Notre mariage est rompu.

— Allons donc ! une querelle ! une brouille passagère !... ce ne sera rien !

— Jugez-en. Il est venu me dire très-froidement : « Ma chère Henriette, il faut remettre nos projets de mariage ; je sens que je ne pourrais faire votre bonheur maintenant, je suis en proie à je ne sais quelle vague inquiétude, j'ai besoin d'air, de mouvement et d'espace ; c'est un reste de jeunesse, un feu mal éteint, une fièvre qui m'appelle à courir le monde, à voyager, pour vous revenir meilleur, et plus calme et plus digne de mon bonheur... » Est-ce assez clair ? et trouvez-vous que son offense et son abandon soient trop déguisés ? Je connais Rodolphe ; il est inflexible dans ses résolutions. J'ai fait à son cœur un appel inutile ; j'ai pleuré devant lui et il est parti.

— C'est odieux !

— Vous voyez bien qu'il n'y a ni conseils ni consolations possibles !

— Au contraire. Et d'abord répondez franchement à une question que mon amitié a le droit de vous faire : l'odieuse conduite de Rodolphe lui a-t-elle fermé votre cœur ?

— Non, répondit M^{me} de B... en rougissant ; ma faiblesse est honteuse, mais je sens que je l'aime encore et que peut-être je ne pourrai jamais vaincre cet amour.

— Alors il faut se résigner et attendre.

— Et s'il ne revient pas ?... Mais, d'ailleurs, savez-vous quel est le but de ses voyages ? Lisez cette lettre anonyme que j'ai reçue ce matin.

M. Vermorin prit la lettre et lut :

« Un ami sincère croit devoir informer M^{me} de B... qu'hier, au

5 0/0, 106 05 ; 4 1/2 0/0, 98 ; 4 0/0, 91 ; 3 0/0, 72 20 ; banque, 2850 ; obligations de Paris, 1190 ; Naples, 98 50 ; actions d'Espagne, 21 7/8 ; Etats-Romains, 97 ; 5 0/0 belge, 95 1/2 ; banque belge, 810 ; Laffitte, 1000, 1000, 5000.

Note transmise par M. Thiers, ministre des affaires étrangères et président du conseil, à S. Exc. M. Guizot, ambassadeur de France à la cour de Londres.

Paris, 8 octobre 1840.

Monsieur l'ambassadeur, la grave question qui préoccupe en ce moment l'attention générale a pris un aspect tout nouveau depuis la réponse de la Porte aux concessions offertes par le vice-roi d'Egypte. Mehemet-Ali, en réponse à la sommation du sultan, a déclaré qu'il se soumettait à la volonté de son auguste maître, qu'il acceptait la possession héréditaire de l'Egypte et qu'il se mettait, à l'égard du reste des territoires par lui occupés, entièrement à la discrétion du sultan. Nous avons fait connaître au cabinet anglais l'interprétation qui doit être donnée à ces expressions.

Bien que Mehemet-Ali n'ait pas consenti à préciser immédiatement toute l'étendue des concessions auxquelles il avait été amené à consentir par les pressantes recommandations de la France, nous avons pris sur nous de les faire connaître ; nous avons annoncé que le vice-roi se résigne à la nécessité d'accepter la souveraineté héréditaire de l'Egypte, et la possession viagère de la Syrie, consentant en même temps à l'abandon immédiat de Candie, Adana et des villes saintes. Nous ajouterons que si la Porte avait adhéré à cet arrangement, nous aurions consenti à garantir son exécution de concert avec les puissances qui travaillent maintenant à déterminer la future condition de l'empire ottoman.

Tout homme éclairé a été frappé de la loyauté de la France, qui, bien qu'elle fût forcée d'agir dans une voie séparée, n'a cependant pas un instant cessé d'exercer son influence, dans le but d'amener une solution pacifique et modérée de la question d'Orient. Les hautes intelligences de l'Europe n'auront pas moins apprécié la sagesse qui a engagé le vice-roi à prêter l'oreille aux conseils de la prudence et de la modération.

En réponse à ces concessions, la Porte agissant spontanément, ou entraînée peut-être par des conseils irréfléchis et précipités donnés au moment même et sur les lieux, la Porte, je le répète, avant qu'aucun recours aux puissances alliées pût être fait, a répondu à la déclaration de soumission du vice-roi en proclamant sa déchéance. Une telle mesure, aussi inattendue qu'outrageante, va au-delà même de l'esprit du traité du 15 juillet, elle dépasse aussi les résultats les plus extraordinaires que l'on devait s'attendre à voir suivre la publication de ce document.

Ce traité, que la France ne pouvait pas invoquer, puisqu'elle n'y avait jamais adhéré et qu'elle ne l'avait pas reconnu, mais qu'elle mentionne aujourd'hui pour prouver la promptitude avec laquelle les parties signataires ont été amenées à ses plus dangereuses conséquences, ce traité, dans le cas d'un refus absolu de la part du vice-roi d'agréer tout ou partie de ses conditions, donnait à la Porte la faculté de retirer ses propositions, et d'agir comme elle le jugerait le plus avantageux à ses intérêts, conformément aux conseils des puissances alliées.

Toutefois, il se trouvait une double alternative hypothétique, savoir : un refus péremptoire et absolu du vice-roi à l'égard de tous les points qui y étaient spécifiés, et un recours ultérieur aux quatre puissances pour leur demander conseil. Rien de semblable n'a eu lieu : le vice-roi n'a pas refusé d'une manière absolue, et le sultan ne s'est pas même donné le temps de concerter avec ses alliés une réponse. Il a répondu par un acte de déchéance à des concessions inespérées.

Les quatre puissances ne pouvaient pas approuver une semblable conduite, et nous savons en effet que plusieurs d'entre elles ont déjà exprimé leur désapprobation à ce sujet.

Lord Palmerston a fait faire à notre cabinet une communication déclarant que nous ne devons considérer cette mesure que comme un acte comminatoire sans conséquence effective. Le comte d'Appony, dans une conférence que j'ai eue avec lui à ce sujet, m'a annoncé que son cabinet partageait cette opinion sur la déchéance. Nous avons avec empressement pris connaissance de ce sage avis, et nous saisissons l'occasion de manifester les intentions de la France à ce sujet. La France a déclaré vouloir user de tous les moyens en son pouvoir pour conserver la paix et l'équilibre des pouvoirs en Europe. Il est temps qu'elle explique clairement le sens de sa déclaration. En acceptant avec une religieuse fidélité l'état de l'Europe défini par les traités existants, la France a compris que pendant la paix générale qui a heureusement prévalu depuis 1815, cet état ne pouvait être changé ni pour l'avantage ni au détriment d'aucune des puissances existantes. C'est sous cette impression qu'elle s'est toujours prononcée en faveur du maintien de l'intégrité de l'empire ottoman. Le peuple turc, à raison de ses qualités nationales, méritait à ce titre seul que l'on respectât l'indépendance de ce royaume.

Mais, abstraction faite de cette considération, les plus chers intérêts de l'Europe se rattachaient à la continuation de l'existence de la Turquie. Cet empire, tenu dans l'abaissement, ne pouvait que servir à l'agrandissement des états voisins, au détriment de l'équilibre gé-

club, après une longue conférence avec une douzaine de jeunes fous, M. Rodolphe D... s'est déterminé à entreprendre un voyage scientifique, dans le but d'étudier le cœur féminin et de saisir les nuances qui existent dans les aventures galantes chez les divers peuples de l'Europe. Il a déclaré qu'il ne se marierait qu'après avoir obtenu une bonne fortune dans chacun des pays qu'il se propose de visiter.

— C'est clair, reprit M. Vermorin ; ce sont de nouvelles cordes qu'il a trouvées à son arc de célibataire.

— Comprenez-vous ce que je souffre ?

— Oui, car j'ai aimé, moi aussi, et vous le savez mieux que personne. Mais la raison m'a guéri de mon amour, et c'est là une impertinence que je ne vous dirais pas, si je n'avais à vous offrir, en échange d'une aveugle passion, une amitié clairvoyante et dévouée, qui va s'imposer de grands sacrifices pour votre repos et votre bonheur.

— Que ferez-vous donc ?

— Vous le saurez demain.

Le lendemain, M. Vermorin se présenta chez M^{me} de B...

— Je viens prendre congé de vous, lui dit-il, et vous faire mes adieux.

— Vous partez ?

— Eh ! oui. J'éprouve je ne sais quelle inquiétude !... J'ai besoin d'air, de mouvement et d'espace ; c'est un reste de jeunesse, un feu mal éteint, une fièvre qui m'appelle à courir le monde dans le but d'étudier le cœur féminin et de saisir les nuances qui existent dans les aventures galantes chez les divers peuples de l'Europe.

— Ah ! je vous devine, vous accompagnez Rodolphe ?

— Comme Mentor accompagnait Télémaque, et je le jeterai à la mer pour le sauver des pièges de Calypso et de ses nymphes.

Vermorin était un homme de quarante ans, gai, spirituel, original, fort répandu dans le monde et lié depuis long-temps avec Rodolphe qu'il avait présenté à M^{me} de B..., dans le temps où il soupçonnait pour la jolie veuve. Plein de franchise et de générosité, il n'avait aucune haine pour le rival qui l'avait supplanté, et c'était avec les meilleures intentions du monde qu'il était allé le trouver et

néral, et sa ruine aurait amené dans les proportions existantes des grandes puissances un changement qui aurait modifié l'aspect du globe entier.

La France, et les autres puissances avec elle, ont si bien compris ce résultat éventuel, que, de concert avec ses alliés, elle a constamment et loyalement travaillé à la conservation de l'empire ottoman, et quelque profondément que leurs intérêts respectifs pussent être engagés relativement à la conservation ou à la ruine de ce royaume. Mais la partie intégrale de l'empire ottoman s'étend des rives de la mer Noire à celles de la mer Rouge. Il est aussi essentiel de garantir l'indépendance de l'Égypte et de la Syrie que l'indépendance des Dardanelles et du Bosphore. Un prince vassal est parvenu à établir un gouvernement ferme dans deux provinces que les sultans de Constantinople n'avaient pas depuis long-temps pu dominer.

D'autres pachas viendront qui désobéiront à leurs maîtres et se soumettront à toutes les influences étrangères; en un mot, une partie de l'empire turc se trouvera compromise et en même temps l'équilibre général sera en danger. Dans l'opinion de la France, l'existence du vice-roi dans les provinces qu'il gouverne et dans les mers où son pouvoir se manifeste est essentielle pour garantir les proportions telles qu'elles sont actuellement établies entre les différentes parties du globe. Dans cette conviction, la France, également désintéressée dans la question d'Orient avec les quatre puissances qui ont signé le protocole du 17 septembre, se croit dans la nécessité de déclarer que la déchéance du vice-roi, si on y donnait suite, serait, dans son opinion, un coup porté à l'équilibre général.

La question, en ce qui concerne les limites qui doivent être établies en Syrie pour séparer les possessions du sultan de celles du vice-roi d'Égypte, a pu sans danger être livrée aux chances de la guerre ouverte en ce moment; mais la France ne peut prendre sur elle d'abandonner à une pareille chance l'existence de Mehemet-Ali, comme prince vassal de l'empire.

Ce prince vassal, s'il n'a pas pu introduire dans les pays qu'il gouverne l'humanité qui distingue la civilisation européenne, et qui probablement s'accorderait mal avec les mœurs actuelles du pays sous ses lois, a du moins introduit plus d'ordre et de régularité qu'il n'en existe dans aucune partie de l'empire ottoman. Il a trouvé le moyen de lever une force publique, il a réuni des troupes, il a créé une flotte, il a relevé la fierté du peuple turc, et il lui a rendu en partie cette confiance en lui-même indispensable à une nation pour pouvoir défendre et maintenir son indépendance. Ce prince vassal est devenu, selon nous, une partie essentielle et nécessaire de l'empire ottoman.

Si le vice-roi est renversé, l'empire n'en trouvera pas plus pour cela les moyens qui autrefois manquaient pour permettre au sultan de gouverner l'Égypte et la Syrie, et la Porte perdra un vassal qui est en ce moment l'un de ses plus forts remparts.

Quelles que soient les limites territoriales qui pourraient définitivement séparer les deux puissances par les chances de la guerre, leur co-existence est nécessaire à l'Europe, et la France ne saurait donner son adhésion à la suppression de l'une ou de l'autre. Disposée comme elle est à prendre part à tout arrangement acceptable qui aurait pour base la double garantie de l'existence du sultan et du vice-roi d'Égypte, elle se borne à présent à déclarer qu'elle ne saurait consentir à la mise à exécution du décret de déchéance rendu à Constantinople. Sous d'autres rapports, les manifestations spontanées de plusieurs des puissances qui ont signé le traité du 15 juillet nous prouvent qu'à cet égard nous entendons le mot *balance de l'Europe* dans le même sens qu'elles, et que leurs vues ne diffèrent point des nôtres; nous regretterions le désaccord que nous n'apercevons pas encore, mais nous ne pourrions nous écarter de cette manière d'entendre et d'assurer le maintien de cet équilibre.

La France nourrit l'espoir que l'Europe appréciera les motifs qui l'ont déterminée à rompre le silence qu'elle avait gardé jusqu'à présent. On peut compter sur son amour pour la paix, car ce sentiment l'a constamment animée malgré les procédés dont elle croit devoir se plaindre. On peut aussi compter sur son désintéressement, car il est impossible même de la soupçonner de viser à des acquisitions de territoire dans l'Orient. Elle aspire au maintien de l'équilibre de l'Europe. C'est aussi la sollicitude des grandes puissances en commun avec elle, et ce doit être l'objet de leur gloire et de leur ambition. Veuillez agréer, etc. **Signé A. THIERS.**

Le Journal de Cherbourg publie la lettre suivante d'un citoyen qui réclame avec raison contre l'inconvenance et l'illégalité d'une exécution opérée sur sa propriété par le génie militaire :

Cherbourg, 13 octobre 1840.
Il y a quelques jours, il me fut notifié par un garde du génie que le 13 octobre, à sept heures du matin, il serait procédé d'office à la démolition de diverses constructions élevées sur ma propriété, rue de Paris, et dont le génie militaire a fait constater l'indue proximité du fort du Roule par deux décisions émanées du conseil de préfecture de la Manche et du conseil-d'état.

Cette exécution ne devait avoir lieu, aux termes de la notification sus-indiquée, que faute à moi de passer soumission de démolir mes nouvelles constructions à la première sommation de l'autorité militaire.

qu'il lui avait dit :
— Quelques-uns de vos amis m'ont appris vos projets de voyage. Vous voulez terminer joyeusement votre vie de garçon; moi aussi. Vous voulez avoir pour vos vieux jours de tendres souvenirs emportés à toutes les nations; j'ai depuis long-temps les mêmes idées, et je suis heureux de trouver un compagnon pour ce charmant et périlleux voyage. Voulez-vous que nous fassions route ensemble?
— Volontiers! avait répondu Rodolphe.
Les deux voyageurs firent leur plan de campagne.
— L'Espagne d'abord! s'était écrié Rodolphe. Depuis qu'Arthur nous a raconté ses exploits, je ne rêve que balcons, sérénades et mantilles!
— Partons donc pour l'Espagne!
— Un mois s'était écoulé, et depuis une semaine environ Rodolphe et Vermorin étaient à Séville.
— Mon ami, dit un soir Télémaque à Mentor, il faut convenir qu'Arthur avait raison: l'amour ici ne ressemble guère à ce qui se fait à Paris dans le même genre. C'est bien plus vif et plus passionné. Vous savez cette charmante femme que j'ai rencontrée avant-hier à l'église? Sa duègne m'a remis tout-à-l'heure ce billet.
— C'est délicieux et très-expéditif, répondit Vermorin. Allez, mais prenez garde aux jaloux.
La nuit venue, Rodolphe se présenta sous le balcon sans guitare. On lui tendit une petite main blanche, et comme il la baisait tendrement, il reçut dans le dos un coup de poignard accompagné des plus violentes imprécations. Le meurtrier levait son arme pour frapper une seconde fois, mais Rodolphe prit la fuite et lui échappa à la faveur des ténèbres; il rentra chez lui, très-ému de l'aventure.
— Votre blessure est légère, lui dit Vermorin; mais voici une lettre qui ne promet rien de bon.
Le billet contenait ce peu de mots :
Je t'ai manqué aujourd'hui, mais tu ne m'échapperas pas de-

Au jour et à l'heure indiqués, j'étais dans mon jardin, attendant l'arrivée de MM. les agents de l'administration du génie pour souscrire à l'engagement que l'on exigeait de moi, lorsque grimpèrent sur le toit de ma maison ces agents, officiers et manœuvres, qui s'y étaient introduits par la rue des Ruettes, au moyen d'échelles qu'ils avaient appliquées sur cette maison, et qui ne pouvaient être vues ni de moi ni de mes gens. Cette escalade, comme bien on le pense, avait eu lieu sans l'assistance de l'autorité municipale, dont la présence à ces sortes d'exécutions est cependant impérieusement prescrite par l'article 41 de la loi du 17 juillet 1819, de même que par l'article 41 de l'ordonnance royale du 1^{er} août 1821.

Il est probable que tout eût été consommé sans que j'en eusse connaissance, tant les ouvriers du génie sont habiles à détruire sans bruit, si mes enfants, qui étaient couchés dans la maison dont on soulevait le toit et qui auraient pu se trouver écrasés, ainsi que leur mère, sous les débris des plafonds et de la charpente, n'avaient pas crié assez fort pour que j'accourusse sur le lieu avant que l'on eût pu arracher plus de 20 mètres carrés du plomb qui couvre ma maison.

Je fis observer à M. Pierron de Mondésir, chef de bataillon du génie, qui présidait à cette exécution, que l'on avait violé mon domicile en pénétrant furtivement chez moi par les derrières et sans l'assistance de M. le maire ou de l'un de ses adjoints. Il répondit : « L'autorité municipale a été légalement requise, et nous ne sommes pas faits pour l'attendre, » et en même temps il donna l'ordre de continuer la démolition. Pour empêcher qu'il en fût ainsi, j'ai été obligé de répéter à plusieurs reprises que je consentais à signer la soumission exigée par l'administration du génie.

Ainsi donc, mon domicile a été violé de la manière la plus brutale; des gens auxquels ma porte eût été ouverte à leur première réquisition, s'ils s'étaient présentés chez moi ils devaient le faire, se sont introduits chez moi par une petite *chasse* sur laquelle je n'ai pas d'issue convenable; ils ont escaladé ma maison, arraché à coups de pinces une partie du toit, et cela sans avoir réitéré, au moment de l'exécution, comme les huissiers ne manquent jamais de le faire, leur sommation de passer une soumission que dès-lors j'aurais signée sans la moindre difficulté.

Est-il vrai maintenant que des officiers du génie aient plus que d'autres le droit de pénétrer dans le domicile d'un citoyen, sans être accompagnés du maire ou de l'un de ses adjoints? Je le crois d'autant moins, pour le cas particulier, que la loi du 17 juillet 1819 (article précité) exige formellement leur présence à toute démolition, sans ajouter que l'on pourrait procéder à l'exécution en l'absence de l'autorité municipale, si elle ne comparait pas, quoique régulièrement requise. Mais, dans tous les cas, je suis fondé à affirmer que l'administration municipale de Cherbourg a fait son devoir. M. Pinel, premier adjoint, dont l'exactitude est parfaitement connue, attendait l'arrivée de MM. les agents de l'administration du génie, le long de la rue de Paris, pour les introduire chez moi par la porte d'entrée, et si ces messieurs n'avaient pas pris, on ne sait dans quel but, la détermination d'entrer par une autre voie que la voie légale, l'assistance de l'autorité municipale ne leur eût sans doute pas manqué. Agréer, etc. **NUMA MARIE.**

On lit dans le Toulonnais :

Plusieurs économistes pensent qu'au lieu de faire venir les bois de construction à Marseille, il faut faire construire les navires là où se trouvent les forêts qui produisent ces bois. Si l'on accordait, dit M. Ségur-Dupeyron, au commerce français la faculté de faire construire des navires à l'étranger, nul doute qu'il userait à l'instant même de cette faculté qui lui paraîtrait peut-être la liberté commerciale, parce qu'en Prusse, en Russie, les constructions coûtent moins cher qu'en France, et cependant pourquoi ne pas tirer parti des ressources que nous offre la Corse? Là vous trouvez tous les éléments d'une construction qui serait à aussi bon marché qu'en Prusse ou en Russie. Le bois y est en abondance et coûte fort peu; il y a du chêne pour les membrures et du sapin pour la mâture et les bordages. En Corse, le minerai de l'île d'Elbe peut être, comme nous l'avons dit, converti en fer avec les branchages de l'arbre qui servirait à faire le navire. Il ne nous reste donc plus qu'à construire des navires en Corse, et il ne s'agira plus pour nous que de trouver des matelots qui consentent à servir sur ces bâtiments moyennant une solde égale, autant qu'il est possible, à celle qu'on paie en Italie.

La France continentale ne nous offrirait certainement pas, dans sa partie méridionale, des hommes tels qu'il nous les faudrait. Marseille attire vers elle toute la population pauvre, ou, pour parler plus juste, toute la population de la Provence pauvre. On ne songe guère à se faire marin, même quand on doit gagner 50 f. par mois et la nourriture, lorsqu'en se faisant portefaix, voiturier, etc., on peut gagner 5 f. par jour. Dans la Provence riche, la culture occupe presque tous les bras, et il en est de même en Languedoc. C'est donc encore vers la France insulaire qu'il faut tourner nos regards pour y trouver ce que nous cherchons. Le Corse vit de peu, il n'a aucune habitude de luxe, il est bon marin; mais le Corse redoute les réquisitions pour l'armement de la flotte, et il hésite à adopter une profession qui puisse l'obliger à servir l'état à plusieurs reprises, et cela pendant deux, trois et même quatre ans chaque fois, de telle sorte qu'il ne sera définitivement fixé dans ses foyers qu'à l'âge où

main. »
— Il faut porter cette lettre au corrégidor, dit Rodolphe.
— A quoi bon? la police espagnole ne protège pas les coureurs d'aventures. D'ailleurs votre homme a sans doute le droit d'être jaloux; ce que nous avons de mieux à faire, je crois, c'est de partir. Votre conquête était faite, et vous avez un aperçu assez complet sur les mœurs galantes en Espagne; que demandez-vous de plus? Je vote pour que nous nous rendions au plus vite en Italie.
A Florence, Rodolphe, pour mieux étudier le cœur féminin, fit la cour à deux femmes à la fois, une cantatrice et une marquise.
— C'est une bonne idée, lui dit Vermorin; mais si toutes deux sont prêtes à la fois, par laquelle commencerez-vous?
— Par la cantatrice, et je commencerai ce soir, car elle m'attend chez elle entre onze heures et minuit.
A minuit moins un quart, Rodolphe frappait à la porte de la cantatrice. Deux hommes se précipitèrent sur lui, et, comme à Séville, il eut le bonheur d'en être quitte pour une légère blessure à l'épaule.
— La marquise est vindicative, lui dit Vermorin; elle a déjà fait assassiner deux infidèles. Si vous m'en croyez, nous partirons dès demain pour l'Angleterre. Pour ma part, j'ai suffisamment analysé l'Italienne, et j'ai soif de cultiver les Anglaises sur leur sol natal.
La *Gazette de Brighton* rendit compte peu de temps après d'une aventure assez scandaleuse. Un notable de l'endroit, M. Puddgers, avait surpris sa femme en conversation criminelle avec un jeune Français, M. Rodolphe D... Le mari avait porté plainte devant les tribunaux; l'affaire fut instruite, plaidée, jugée, et Rodolphe se vit condamné à cent mille francs de dommages-intérêts, qu'il paya.
— C'est bien cher, dit-il à Vermorin, d'autant plus que nous avons été surpris au premier mot de la conversation.
— N'importe, répondit Vermorin, après l'éclat de cette aventure, nous ne pourrions nous présenter nulle part en Angleterre. Allons ailleurs.
— Où vous voudrez!

tout travail qui réclame de la vigueur et de l'énergie lui deviendrait impossible.

On compte en Corse environ 2,000 marins classés; mais il y en a la moitié qui ont passé l'âge où l'on peut être encore requis. Sur mille qui n'ont pas atteint cet âge, il y en a trois cents au service de l'Etat. Avant 1790, la population maritime de la Corse était bien plus nombreuse qu'aujourd'hui. Avec quatre mille âmes de population, Ajaccio comptait six cents hommes propres à la navigation, et ce port expédiait à lui seul quarante à cinquante barques pour la pêche du corail sur la côte d'Afrique. Après la paix, cette branche de commerce reprenait quelque activité, lorsqu'en 1817 les Bédouins de Bone massacrèrent les pauvres marins et pillèrent ou détruisirent les bateaux coralliers; ce fut un coup fatal porté à cette industrie. A la pêche du corail succéda la contrebande. Tous les marins corses furent contrebandiers, jusqu'au moment où des lois spéciales anéantirent ce commerce illicite dont le développement menaçait l'agriculture du pays; car les objets de contrebande consistaient principalement en grains de la mer Noire, qu'on allait chercher à Livourne. Il ne reste donc plus aujourd'hui que le transport des produits de l'île à Marseille, et le transport des produits continentaux que consomment l'île; mais les bateaux à vapeur font concurrence à la navigation à voiles, et la marine corse cesserait d'exister, si le gouvernement n'avait pas déjà porté toute sa sollicitude sur ce point si important. La Corse manque de capitaux; pour les y appeler, il faut encourager la construction et l'armement des navires. Un ministre napolitain, frappé de ce qu'avec une si grande étendue de côtes, les royaumes de Naples et de Sicile n'avaient pas de marine, fit décider que tout navire d'un certain tonnage qui serait construit dans un espace de temps déterminé obtiendrait, à ses deux premiers voyages, une remise de 10 0/0 sur les droits de sortie des marchandises qu'il chargerait. Par cette remise, le navire était payé presque entièrement; aussi, en deux ou trois ans, vit-on s'élever une des marines marchandes les plus importantes de la Méditerranée.

Faisons donc pour la Corse quelque chose d'analogue, c'est-à-dire qu'une prime soit accordée à ceux qui construiront dans l'île des navires de 150 à 300 tonneaux. Ajoutons-y, s'il le faut, quelques modifications dans la rigueur du service à bord des navires de guerre, et bientôt nous rivaliserons, pour le bon marché des transports, avec les marines d'Italie et celles de Spetzia et de Syra.

ESPAGNE. — MADRID, le 12 octobre. — Un bataillon des tirailleurs de Luchana et l'état-major d'Espartero sont arrivés hier ici.

Tout le monde se creuse la tête pour deviner le motif de la grande concentration de forces qui s'opère de ce côté. Déjà nous avons aux environs de Guadalajara une division de 10,000 hommes, et il en est annoncé une seconde de 6,000 hommes qui doit occuper Tarancon et les points qui avoisinent cette ville. Cette marche inattendue de nos troupes nous inspire de graves craintes, car elle peut avoir pour objet de favoriser quelque funeste dessein que le temps dévoilera sans doute. Les optimistes, car il s'en trouve partout, prétendent que la population aurait tort de concevoir à ce sujet de la méfiance, parce que le général Diego de León, commandant des forces, n'a dû agir que d'après les ordres de son chef, le duc de la Victoire. Ils pensent que jamais il n'osera prendre sous sa responsabilité aucune mesure que ce dernier n'eût préalablement approuvée.

Un fait répond à ceci: c'est que le comte de Belascoain n'exerce aucun pouvoir légal; le décret en vertu duquel il a pris la direction des troupes a été rendu à Valence et se trouve annulé par les dispositions de la junte, ainsi que l'ont été tous les actes émanés de la couronne depuis le dernier soulèvement de la capitale. Le marquis de Casa-Rodil est le seul qui puisse être considéré comme le légitime capitaine-général de la province de Castille; non-seulement la volonté du gouvernement provisoire l'a investi de ces fonctions, mais encore il a été reconnu en cette qualité par Espartero lui-même qui l'a caressé et fêté pour la conduite qu'il a tenue dans les circonstances difficiles que la junte a eu à traverser dès son début. Dans tous les cas, Espartero a commis une grande inconscience en tolérant Diego de León dans son commandement. Il est vrai que celui-ci se conduit avec assez d'habileté; s'il ne contrarie pas la junte dans ce qu'elle ordonne, il ne lui a pas non plus envoyé son adhésion. A l'aide de cette conduite équivoque, il attend les événements.

La junte centrale n'est pas encore installée; cette installation éprouve une grande opposition; les adversaires de la mesure font des efforts inimaginables pour empêcher la réalisation. Pour nous, nous la considérons d'une urgence extrême; chaque jour qui s'écoule ne fait qu'aggraver la situation. Presque toutes les provinces ont déjà envoyé leurs nouveaux représentants; deux d'entre eux, MM. Montanez et Ceballos, sont partis hier pour Valence. Leur intention est de manifester au cabinet, au nom de leurs collègues, le vœu d'une réunion générale.

Le *Correo Nacional* parle d'un courrier que la junte aurait expédié aux deux députés pour les engager à revenir sur leurs pas.

M. de Gamboa n'a pas encore quitté cette ville où il est retenu par une légère indisposition.

Rien de nouveau pour le moment. Tout est subordonné aux nouvelles qu'apportera le prochain courrier de Valence.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

— A Constantinople?
— C'est bien loin. Et puis n'avez-vous pas entendu l'anecdote que racontait hier ce jeune lieutenant de vaisseau? Surpris en tête à tête avec une femme turque, il a failli être empalé; ce n'est que par un miracle qu'il a échappé à ce sort funeste, et la femme qu'il aimait a été jetée à la mer dans un sac de cuir.
— Quelles mœurs!
Le fait est que Rodolphe était un peu revenu de sa curiosité. Le mauvais succès de ses intrigues cosmopolites l'avait dégoûté du métier de voyageur sentimental. Il proposa de revenir à Paris pour se reposer pendant quelques mois et reprendre ses caravanes le printemps suivant.
— Savez-vous une nouvelle que je viens d'apprendre? lui dit Vermorin; M^{me} de B... va se marier avec Arthur de S...
Ce fut un coup de foudre qui ralluma l'amour légitime de Rodolphe.
— Arthur! s'écria-t-il... Et c'est lui qui m'a donné ces idées de voyage!...
— Moyen adroit pour se mettre à votre place.
— Ah! mon ami! j'étais bien fou! bien aveugle! une femme adorable!... Et à quoi bon courir le monde quand on trouve chez soi ce qu'il y a de mieux? Retournons bien vite à Paris; peut-être sera-t-il encore temps de réparer mes fautes et de ressaisir mon bonheur.
En descendant de voiture, Vermorin fut expédié auprès de M^{me} de B... avec le titre d'ambassadeur.
— Je vous le ramène sain et sauf, lui dit-il, avec cent mille francs de moins et deux coups de poignard qui m'ont coûté chacun dix louis. Je les lui ai fait donner par des gens surs et habitués à ces jeux. Du reste, je ne lui ai pas laissé le loisir de consommer la moindre infidélité: il n'a péché que par pensée et par intention; mais il est complètement guéri aujourd'hui de sa fièvre de voyages, et maintenant vous pourrez le retenir et le garder sans peine. C'est un esclave qui brûle de river lui-même la chaîne qui l'attachera auprès de vous. **EUGÈNE GUINOT. (Courrier français.)**

Annonces judiciaires.

Etude de M. Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

(977) Le vendredi vingt-trois octobre mil huit cent quarante, à dix heures du matin, sur la place Léviste, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, fauteuils, bureau, secrétaire et commode, glace, batterie de cuisine, etc.
AUBERT.

Etude de M^e Pouzon, huissier à Lyon, quai Humbert, 14.

Le dimanche vingt-cinq octobre courant, à onze heures du matin, sur la place publique de la commune de Marcilly, il sera procédé à la vente aux enchères de divers objets saisis, consistant en commode, buffet de salle, horloge, glace, placard, tables, chaises, fusil à piston, lit garni, linge de toute espèce, quarante hectolitres de vin rouge nouveau et sept cent cinquante kilogrammes de paille, etc.; au comptant.
(1410)

Même Etude.

Le dimanche vingt-cinq octobre courant, à l'issue de la messe paroissiale et au-devant de la chapelle St-Clair, il sera procédé à la vente aux enchères de divers objets saisis, consistant en commode, garde-robe, bureau, comptoir, buffet de salle, glace, horloge, tables, chaises, poêle en fonte, forge, enclume, outils de charron, etc.; au comptant.
(1411)

(1813) VENTE
D'ARGENTERIE ET BIJOUX.
(3^e publication.)

Le samedi vingt-quatre de ce mois, à onze heures du matin, dans les bureaux de MM. les commissaires-priseurs, sis place du Port-du-Temple, n° 42, au 1^{er}, il sera procédé par le même ministère à la vente aux enchères de cinq couverts, cinq petites cuillers à café, une montre, le tout en argent; bagues, chaînes à plaque, montre, le tout en or; bague, pierre à table.

Cette vente aura lieu en vertu d'une ordonnance rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon, en due forme.

VENTE AUX ENCHÈRES APRÈS DÉCÈS,
Rue Vaubecourt, n° 36, au rez-de-chaussée.

Le vingt-six octobre mil huit cent quarante et jours suivants, à neuf heures du matin, dans le domicile ci-dessus indiqué, et par le ministère d'un commissaire-priseur de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères d'une grande quantité de linge de table, draps de lit, d'un beau trousseau à l'usage de femme, de quelques objets mobiliers, tels que placards, tables, chaises, pendule, instruments de musique, livres, marchandises, etc.

Cette vente a lieu en vertu d'une ordonnance en forme et à la charge par l'adjudicataire de payer en sus du prix d'adjudication cinq centimes par franc applicables aux frais.
(1963)

Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M^e DUGUBYT, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.
A vendre.

UN BEAU DOMAINE, à 4 p. 0/0 de son revenu, dans le département de Saône-et-Loire, ayant une étendue de 42 hectares et demi en terres et prés, affermé pour douze ans, par bail authentique et avec sûreté hypothécaire, au prix de 2,500 fr. par an.

DEUX BEAUX DOMAINES qu'on peut réunir attendu leur contiguïté, situés dans le département du Rhône, à peu de distance d'une grande route, contenant une grande étendue de prés; les produits de ces domaines assurent près de 4 p. 0/0 de revenu à leur propriétaire, indépendamment des chances d'augmentation qui résulteraient de quelques améliorations à y introduire. Les prix sont basés sur une moyenne de 450 à 500 fr. les 12 ares 93 centiares.

DOMAINE dans le département de l'Ain; une partie des fonds borde la grande route; son étendue est de plus de 50 hectares, et son produit peut s'élever à près de 4,000 fr.

PLUSIEURS PROPRIÉTÉS de produit et d'agrément dans un rayon rapproché de la ville.

MAISONS DE CAMPAGNE réunissant l'utile et l'agréable, situées à Irigny et à Saint-Didier-au-Mont d'Or, aux prix, l'une de 55,000 fr., l'autre de 60,000 fr.; pour l'une d'elles, on échangerait contre une maison à la ville.

Dans la ville.

MAISONS de divers prix, depuis 25 jusqu'à 400,000 fr.; plusieurs de ces maisons sont situées dans les meilleurs quartiers de la ville; dans le nombre, il s'en trouve qui seront vendues à plus de 5 p. 0/0 de leur revenu.

TERRAIN propre à recevoir des constructions, dans d'excellentes positions; plusieurs masses forment des angles de rues, places et quais.
(153)

Annonces diverses.

(8763) A vendre.

UN ATELIER DE MARÉCHAL, situé à Villeurbanne. S'y adresser, à M. Buer, vétérinaire, quartier des Maisons-Nouvelles.

(8792) A vendre de suite pour cause de décès.

FONDS DE MARCHAND DE MEUBLES, très-bien situé et bien achalandé. S'adresser à M. Vincent, maroquinier, rue Thomassin, 29, au 2^e.

(8761) AVIS.

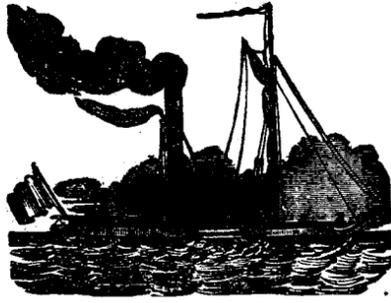
M. DOREL (GASPARD), marchand de bas, rue Saint-Côme, n° 10, se retirant des affaires, a l'honneur de prévenir qu'il vendra toutes les marchandises qui font partie de son fonds au-dessous du prix de facture.

A louer à la Noël.—MAGASIN AGENCÉ.

A vendre.—UN COFFRE-FORT EN FER.

Pâte Epilatoire.

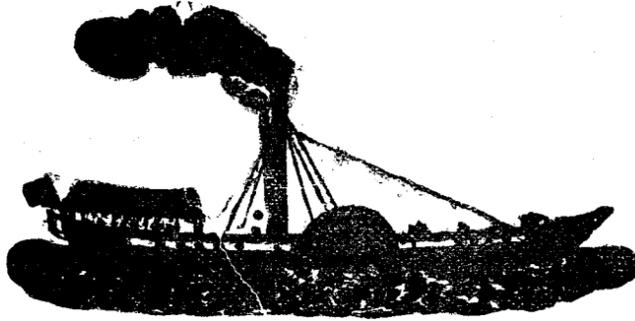
Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau.—Chez VERNET, pharm., place des Terreaux, 13.



A dater de **MERCREDI 21 OCTOBRE,**
JUSQU'AU 31 DUDIT MOIS INCLUSIVEMENT,
LE DÉPART DES
HIRONDELLES
DE LA SAONE
de Lyon pour Châlon
Aura lieu tous les matins, à 6 heures,
du quai de la Peyrollerie. (7404)

SIROP INCISIF ET DÉPURATIF
CONTRE LA RACHE DES ENFANTS.
A la pharmacie de Macors, à Lyon, rue Saint-Jean,
n° 30. (2786)

AVIS.



LES BATEAUX A VAPEUR
POUR VALENCE
PARTENT TOUTS LES JOURS DU PORT DE LA CHARITÉ,
A DIX HEURES DU MATIN,
et correspondent directement avec ROMANS, MONTÉLIMART
et DIEULEFIT. (7376)

GUÉRISON
DES
Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxeurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acroté ou vice du sang,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius,
Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.
PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le 1/4.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, n° 23.—A SAINT-ETIENNE, A LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (2788)

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES
BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



LES BEAUX BATEAUX NEUFS
la Sylphide, la Sirène, le Jupiter,
le Neptune, etc., etc.,
SONT RECONNUS D'UNE MARCHÉ TRÈS-SUPÉRIEURE.
DÉPARTS TOUTS LES JOURS,
du port de la Charité, à 4 heures 1/2 du matin,
POUR
VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES
ET MARSEILLE.
Bureaux : place des Terreaux, n° 16, et quai et place de la Charité. (7368)

Sève de Médoc.

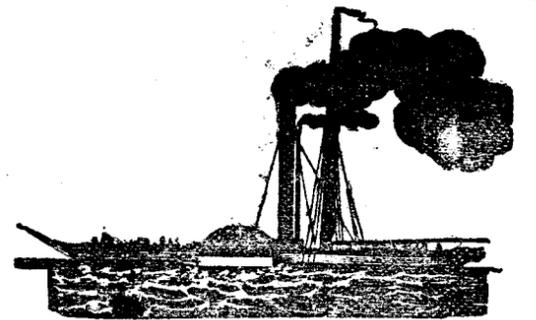
Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (2802)

(7405) **COMPAGNIE**
DU SOLEIL.

MM. BONJOUR et CATTET préviennent le public, et particulièrement MM. les assurés de la Compagnie du Soleil, qu'ils viennent de succéder à M. BESSON comme agents-général de cette Compagnie à Lyon; qu'en conséquence, à partir du 1^{er} octobre courant, les primes d'assurances seront versées en leurs mains, et que toutes propositions pour nouvelles assurances doivent leur être adressées, soit directement à leurs bureaux, quai de la Baleine, n° 22, soit par l'intermédiaire des courtiers ou sous-agents.

La Compagnie du Soleil, autorisée par ordonnance royale du 16 décembre 1839, possède un fonds social de SIX MILLIONS, et, à ce jour, un fonds de primes de près d'un MILLION ET DEMI; elle est la seule Compagnie autorisée qui ait un fonds de prévoyance pour indemniser des incendies occasionnés par guerre, émeute, explosion de poudrière, etc., tremblement de terre; elle garantit aussi, moyennant une légère prime, les dégâts causés par l'explosion ou détonation du gaz.

L'empressement et la loyauté que la Compagnie du Soleil a toujours apportés dans le règlement des sinistres qu'elle a éprouvés, soit par cas ordinaires, soit par suite d'émeute, lui font espérer que le public voudra bien lui continuer toute sa confiance. Les agents-général, BONJOUR et CATTET.



LES
BATEAUX A VAPEUR
DU RHONE.

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUTS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN,
du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n° 12, et quai de Retz, n° 45. (7375)

(7385) **SOCIÉTÉ ANONYME**
D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ
DE LA VILLE DE LYON.

Le directeur de la Compagnie a l'honneur de prévenir le public que les personnes qui désireraient faire pour l'hiver un approvisionnement de coke de la meilleure qualité et parfaitement sec, peuvent s'adresser directement au bureau de la Compagnie, rue des Célestins, n° 5, ou à l'usine, à Perrache.

Prix, rendus à domicile, les 100 kilog..... 2 f. 80 c.
Prix à l'usine, id..... 2 85



LES PAPIN
DU RHONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER A BASSE PRESSION,
PARTENT TOUTS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS,

pour
Valence, Avignon, Beaucaire et Arles,
à 4 heures 1/2 du matin,

Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES à MARSEILLE.
Les bureaux sont : port des Cordeliers, 59. (7401)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.